



D.2018.03.28.6.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

6 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**6.4 – Covoiturage : Approbation du programme 2018 de déploiement des spots covoiturage**

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Contexte

En sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, Tisséo Collectivités propose un bouquet de service covoiturage :

- Un service de covoiturage positionné sur les déplacements domicile – travail.
- Un accompagnement des établissements en démarche de plans de mobilité et incluant le service de covoiturage.
- Le déploiement des spots covoiturage sur le ressort territorial, 44 spots étant à ce jour en service.

La fiche-action 29 « Dynamiser l'usage de la voiture partagée » du Projet Mobilités 2020.2025.2030 approuvé au comité syndical du 7 février 2018 contribue directement à la mise en œuvre de la stratégie Ecomobilité de Tisséo Collectivités en proposant :

- De développer le service de covoiturage.
- De mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement des aires et spots de covoiturage.

La présente délibération porte sur le déploiement 2018 des spots covoiturage.

Définition

Un spot covoiturage est un dispositif matérialisant un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané, sans possibilité de stationnement.

Dans le cadre de l'implantation des spots covoiturage, des conventions ont été signées avec 2 opérateurs locaux de covoiturage pour un échange de visibilité et de communication : Coovia et RézoPouce. Les dispositifs proposés par ces 2 opérateurs sont complémentaires au service de covoiturage de Tisséo Collectivités dédié au covoiturage régulier domicile-travail.

Le mobilier urbain choisi pour les spots covoiturage est constitué des éléments suivants (maquette en annexe) :

- D'un potelet surmonté d'une coiffe avec le panneau réglementaire covoiturage créé en 2016 (Cf. Arrêté du 8 janvier 2016 relatif à la signalisation du covoiturage).
- D'aillettes informatives.
- D'un cadre informations voyageurs sur les services de covoiturage présents sur les ailettes.

Programmation 2018

La programmation 2018-2020 des spots covoiturage cible les territoires peu denses, les zones d'activités économiques, les pôles d'échanges et P+R, en localisant ceux-ci sur des axes routiers structurants, en intermodalité avec les transports en commun et en continuité de parcours.

Pour le programme d'aménagement des spots covoiturage 2018, Tisséo Collectivités a étudié l'implantation de 50 spots, en partenariat avec les intercommunalités concernées ainsi qu'avec le Département de la Haute-Garonne.

En outre, 3 spots seront installés à proximité des entreprises lauréates du challenge covoiturage 2017.

Une carte des implantations est annexée à cette délibération.

Les travaux d'aménagement seront réalisés dans le cadre des conventions de co-maîtrise d'ouvrage passées entre Tisséo Collectivités et ses intercommunalités membres. L'achat du mobilier urbain sera réalisé dans le cadre du contrat de service public avec Tisséo Voyageurs.

*

* *

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

-Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme 2018 de déploiement des spots covoiturage.

ARTICLE 2 : AUTORISE la réalisation des travaux dans le cadre des conventions de co-maîtrise d'ouvrage passées entre Tisséo Collectivités et ses intercommunalités membres.

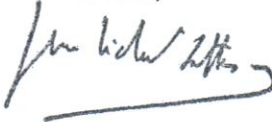
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses d'investissement du programme 2018 sont inscrites au budget 2018.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

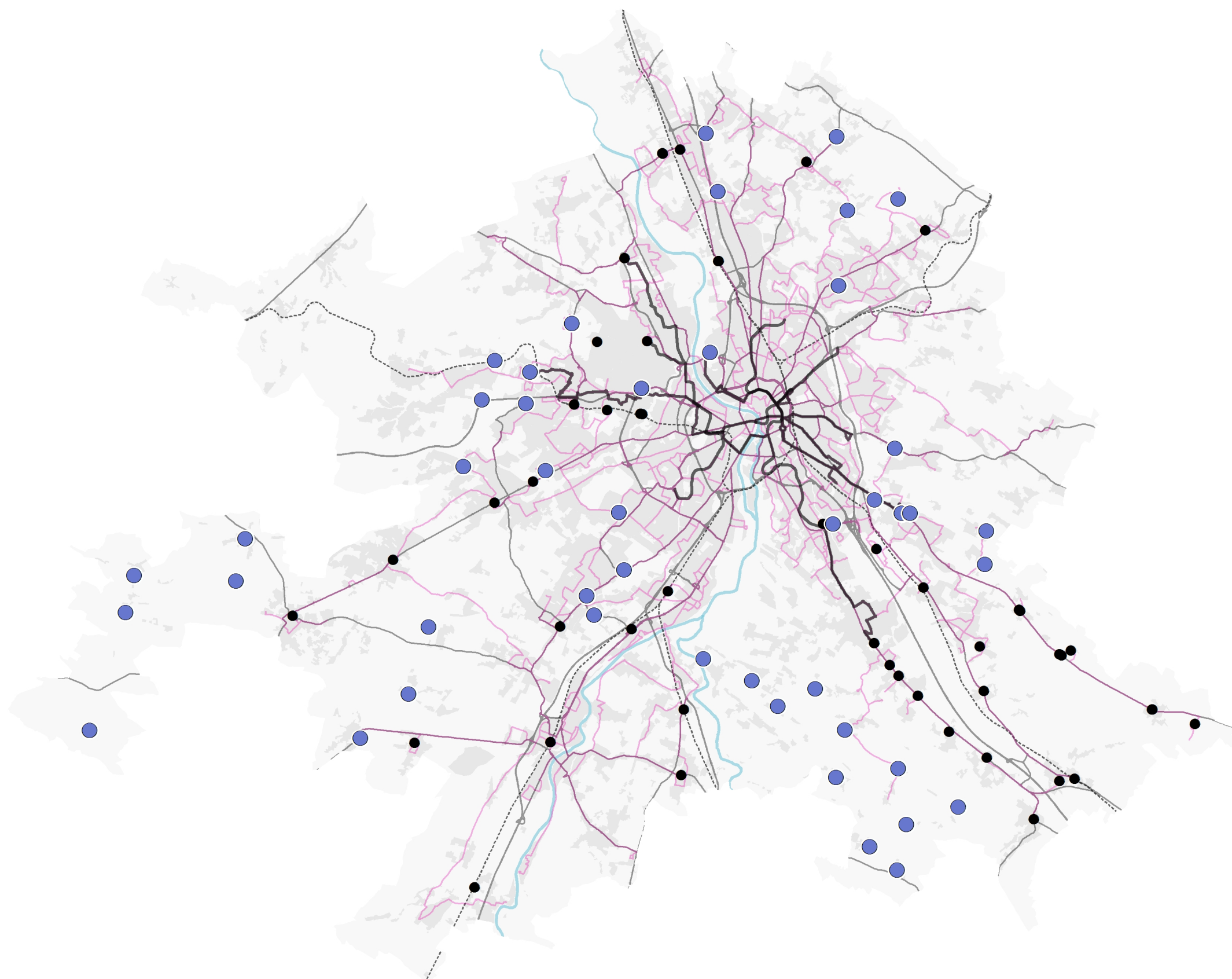
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean- Michel LATTES



Spots de covoiturage

- Programmation 2018
- Existants

Réseaux

- Voiries principales
- Réseau ferroviaire
- Réseau structurant Métro, Tram, Linéo
- Réseau Bus

Périmètres

- Plan de Déplacements Urbains
- Zones urbanisées

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180330-20180328-6-4D-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

LE MOBILIER URBAIN PROPOSÉ

Dispositif

- Coiffe spécifique : panneau réglementaire covoiturage monté sur potelet.
- 3 ailettes :
 - *Covoiturage Tisséo*
 - *Rezo Pouce*
 - *Coovia*
- Cadre informations voyageurs.

